



**Réunion du Comité Syndical
du 6 février 2023**



Sommaire

PRESENTS	2
PROCES-VERBAL	4
1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 5 décembre 2022	4
2. Débat d'Orientations Budgétaires 2023	4
<i>Après en avoir délibéré et en avoir débattu, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les Orientations Budgétaires 2023 sur la base du document qui a été consultable sur le partage collaboratif Oodrive.</i>	
3. Marchés Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés....	4
4. Remboursement échéance prêt financement des 24 épis	7
5. Gestion du Personnel.....	8
6. Cayeux-sur-Mer – Aménagement résilient du Boulevard Maritime - Avenant n°3 au marché de MOE.....	9
7. PAPI - Marché d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre du PAPI Bresle-Somme-Authie - Avenant n°5 du Lot n°2 : Système d'endiguement Somme - Authie	10
8. Opérations d'Environnement.....	11
QUESTIONS DIVERSES :	12

PRESENTS

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte dûment convoqué par Monsieur le Président le 19 décembre 2022 s'est réuni le lundi 6 février 2023 à 16 Heures 30 Salle Communale de Saigneville sous la Présidence de Monsieur Alain BAILLET, 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte.

Membres : 36

Présents : 29

Nombre de Votants : 28

Nombre de Voix : 48

Assistaient à cette réunion

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Emmanuel NOIRET
- Madame Monique EVRARD
- Madame Sabrina HOLLEVILLE MILHAT
- Madame Brigitte LHOMME
- Madame France FONGUEUSE
- Monsieur Franck BEAUVARLET
- Monsieur Angelo TONOLLI
- Madame Zohra DARRAS

Représentants des Communes

- Monsieur Alain BAILLET (Fort-Mahon)
- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN (Ponthoile)
- Monsieur Jean-Yves BLONDIN (Lanchères)
- Monsieur Guy TAECK (Favières)
- Monsieur Daniel LENNE (Boismont)
- Monsieur Martial BALSAMO (Noyelles-sur-Mer)
- Monsieur Bernard DUCROCQ (Pendé)
- Monsieur Jean GORRIEZ (Saigneville)
- Madame Dominique MALLET (Woignarue)
- Monsieur Dominique CHAREYRON (Saint-Valery-sur-Somme)
- Monsieur Jean-Marie MACHAT (Estreboeuf)
- Monsieur Dominique COCQUET (Saint-Quentin-en-Tourmont)
- Monsieur Marc VOLANT (Quend)

Représentants des EPCI

- Monsieur Eric KRAEMER, Vice-président de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre
- Monsieur Marcel LE MOIGNE, Vice-président de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs
- Monsieur Emmanuel DELAHAYE, Conseiller Communautaire de la Baie de Somme

Membres suppléants :

Représentants des Communes

- Madame Ariane PLANCHON (Saint-Quentin-La-Motte-Croix-au-Bailly)
- Madame Marie-Jeanne MERLIN (Le Crotoy)
- Monsieur Thierry LECLERCQ (Pendé)
- Monsieur Alain NICQUET (Ault)

Représentants des EPCI

- Monsieur Pascal LEFEBVRE, Vice-président de la Communauté d'Agglomération Baie de Somme, représente Monsieur Pascal DEMARTHE, Président

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Madame Jocelyne MARTIN
- Madame Nathalie TEMMERMANN
- Madame Julie VAST

Représentants des Communes

- Monsieur Raynald BOULENGER (Saint-Quentin-La-Motte-Croix-au-Bailly)
- Monsieur Philippe EVRARD (Le Crottoy)
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE (Cayeux-sur-Mer)
- Monsieur Vincent ROUSSELIN (Mers-les-Bains)
- Monsieur Laurent CHOLET (Ault)

Représentants des EPCI

- Monsieur Claude HERTAULT, Président de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre
- Monsieur Eddie FACQUE, Président de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs
- Monsieur Pascal DEMARTHE, Président de la Communauté d'Agglomération Baie de Somme

Participaient également à cette réunion

- Monsieur Bruno DALLE
- Monsieur Pierre DE LIMERVILLE
- Monsieur Florian BOUTHORS
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Bruno DROZ-BARTHOLET
- Monsieur Yann DUFOUR
- Monsieur Sébastien BACQUET
- Monsieur François GOUDEAU
- Madame Aurélie HOUSSAYS
- Monsieur Thierry BALESDENT
- Monsieur Nicolas MINEL, Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires, Conseil Départemental de la Somme
- Monsieur Régis EOCHE, SGC Baie de Somme
- Madame Valérie MONFLIER

Sont également excusés

- Madame Corinne VASSALLI, Directrice-Adjointe de l'Attractivité et du Développement des Territoires, Conseil Départemental de la Somme

PROCES-VERBAL

Monsieur BAILLET, 1er Vice-Président présente les excuses de Monsieur HAUSSOULIER et indique que ce dernier lui a demandé de présider la séance du Comité Syndical.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 5 décembre 2022

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 5 décembre 2022.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 16

2. Débat d'Orientations Budgétaires 2023

Le Débat d'Orientations Budgétaires 2023 est présenté par Bruno DALLE et chaque responsable de service.

Monsieur LE MOIGNE remercie Florian BOUTHORS et Nicolas AUBERT pour leur implication dans les dossiers d'Ault. Il indique que les projets font l'unanimité à Ault

Madame EVRARD indique également que le projet de la Galiote est très bien réussi.

Monsieur BAILLET indique que les communes doivent s'équiper de panneaux Grand site.

Monsieur KRAEMER souhaite qu'un point soit fait sur les travaux du Canal de Retz par les services du Syndicat Mixte.

Madame MERLIN demande que des travaux soient réalisés devant la plage du Crotoy au niveau de l'escalier des Tourelles.

Florian BOUTHORS présente la partie relative au PAPI et indique qu'un travail est en cours sur la PAPI 2.

Bruno DROZ BARTHOLET a présenté la partie finances.

Bruno DALLE a présenté la partie Ressources Humaines.

Après en avoir délibéré et en avoir débattu, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les Orientations Budgétaires 2023 sur la base du document qui a été consultable sur le partage collaboratif Oodrive.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 16

3. Marchés Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés

1. Fourniture et livraison de produits et matériels d'hygiène et d'entretien

Le 1er Vice-Président informe les élus qu'une consultation a été lancée courant janvier 2023 pour la mise en place d'un marché de fourniture et livraison de produits et matériels d'hygiène et d'entretien, destinés aux opérations d'entretien et de ménages sur les sites du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard et de la régie Destination Baie de Somme (en groupement de commandes).

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée ouverte. Le montant maximum est estimé à 70 000 € HT par an.

La durée du marché est d'une année ferme renouvelable une fois.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer par anticipation le marché de fourniture et livraison de produits et matériels d'hygiène et d'entretien.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 16

2. Réfection de l'étanchéité du bassin du Golf de Belle-Dune et des bassins d'agrément

Le 1er Vice-Président informe les élus qu'une consultation a été lancée courant octobre 2022 pour les travaux de réfection de l'étanchéité du bassin du Golf de Belle-Dune ainsi que des bassins d'agrément au sein de Belle-Dune.

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée ouverte.

Le montant maximum est de 115 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer par anticipation, le marché relatif à la réfection de l'étanchéité du bassin du Golf de Belle-Dune et des bassins d'agrément ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 16

3. Accord cadre à bons de commande concernant la réalisation d'un suivi morpho sédimentaire : relance du marché

Lors de la réunion en date du 5 décembre 2022, le Comité Syndical a autorisé le Président à signer un marché concernant la réalisation d'un suivi morpho-sédimentaire.

Or, il s'avère qu'aucune offre n'a été réceptionnée. Il est donc nécessaire de relancer une consultation.

Le 1^{er} Vice-Président a rappelé aux élus que ce marché a pour objectif de permettre au Syndicat Mixte de disposer d'éléments sur les évolutions morphologiques du littoral afin d'anticiper son suivi et programmer des opérations d'entretien.

Il est conclu avec maximum de 300 000€ HT par an, soit 1 200 000 € HT pour la durée totale du marché.

Sa durée est d'un an reconductible trois fois un an, soit une durée totale de quatre ans.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, l'accord cadre à bons de commande concernant la réalisation d'un suivi morpho-sédimentaire, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 16

4. Travaux de valorisation paysagère et gestion des accès et des flux du Parc Ornithologique du Marquenterre

Le 1er Vice-Président a informé les élus qu'une consultation allait être lancée pour les travaux de valorisation paysagère et gestion des accès et des flux du Parc Ornithologique du Marquenterre.

Le projet se concentre sur la partie Nord du site comprenant : l'entrée du parc, son chemin d'accès, de la voirie communale au parking principal VL (voiture légère) et la zone d'accueil.

L'objectif est de créer une entrée de site qui s'intègre dans le paysage environnant tout en étant visible pour les visiteurs et de prolonger cet accès par une piste où les différentes circulations sont organisées et les piétons détachés de celles-ci. Le parking des véhicules légers sera également réaménagé.

Le marché est alloté en 4 lots de façon suivante :

- Lot n°1 : Travaux de VRD ;
- Lot n°2 : Aménagements paysagers ;
- Lot n°3 : Travaux de renouvellement AEP et fourreaux ;
- Lot n°4 : Ouvrages bois.

L'estimation des travaux est de 1 400 000 € HT.

La durée prévisionnelle des travaux est de 30 mois.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, les travaux de valorisation paysagère et gestion des accès et des flux du Parc Ornithologique du Marquenterre, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 16

5. Fourniture et pose de signalétiques relatives au réseau cyclable de la Baie de Somme

Le 1er Vice-Président a informé les élus qu'une consultation allait être lancée pour un marché de fourniture et pose de signalétiques relatives au réseau cyclable de la Baie de Somme.

Il est alloté de la manière suivante :

- Lot n° 1 : le marquage de signalisation horizontale
- Lot n° 2 : la fourniture avec pose de signalisation de police verticale « gamme alu laquée »

Il est conclu avec un maximum par an :

- Lot n°1 : 10 000 € HT par an, soit 40 000 € HT pour la durée totale du marché.
- Lot n°2 : 20 000 € HT par an, soit 80 000 € HT pour la durée totale du marché.

La durée du marché est d'un an reconductible trois fois un an, soit une durée totale de quatre ans.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché concernant la fourniture et pose de signalétiques relatives au réseau cyclable de la Baie de Somme, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 8
Collège des Membres des Communes : 16

6. Marché concernant l'extraction, le transport et la mise en œuvre de matériaux pour la gestion du cordon de galets des Bas-Champs depuis la Mollière

Le 1er Vice-Président a informé les élus qu'une consultation a été lancée pour un marché d'extraction, de transport et de mise en œuvre de matériaux pour la gestion du cordon de galets des Bas-Champs depuis la Mollière.

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée ouverte.

Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre à bons de commande, mono attributaire et alloti de la manière suivante :

- Lot n° 1 : 104 épis des Bas-Champs
- Lot n° 2 : Route blanche

Il est conclu avec un maximum par an :

- Lot n°1 : 200 000 € HT par an, soit 600 000 € HT pour la durée totale du marché
- Lot n°2 : 50 000 € HT par an, soit 150 000 € HT pour la durée totale du marché

La durée du marché est d'un an reconductible deux fois un an, soit une durée totale de trois ans.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché concernant l'extraction, le transport et la mise en œuvre de matériaux pour la gestion du cordon de galets des Bas-Champs depuis la Mollière, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 8
Collège des Membres des Communes : 16

7. Rapport d'information - Maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère pour la réalisation d'une aire de stationnement en entrée de ville de Saint-Valery-sur-Somme – Avenant n° 2

Lors de la réunion en date du 5 décembre 2022, le Comité Syndical a autorisé le Président à signer un avenant n° 1 concernant la maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère pour la réalisation d'une aire de stationnement en entrée de ville de Saint-Valery-sur-Somme.

Or, il y a eu une erreur de numérotation, il s'agissait de l'avenant n° 2.

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 8
Collège des Membres des Communes : 16

4. Remboursement échéance prêt financement des 24 épis

Le 1er Vice-Président a informé les élus que le Syndicat Mixte a été amené à souscrire deux emprunts pour assurer le financement des travaux des 24 épis en 2013 et 2014.

La sixième échéance du prêt a été payée le 1^{er} février 2023 pour un montant global de 120 340,27 € correspondant à 92 569,44 € de remboursement du capital et à 27 770,83 € d'intérêts.

Répartition de l'échéance	taux de participation	Capital en €	Intérêts en €	Échéance en €
BRUTELLES	1,8646%	1 726,05	517,81	2 243,86
PENDE	6,0523%	5 602,58	1 680,77	7 283,35
LANCHERES	6,5799%	6 090,98	1 827,29	7 918,27
WOIGNARUE	14,2228%	13 165,97	3 949,79	17 115,76
CAYEUX-SUR-MER	51,2804%	47 469,97	14 241,00	61 710,97
ASA des Bas Champs	20,0000%	18 513,89	5 554,17	24 068,05
Total	100,0000%	92 569,44	27 770,83	120 340,27

A la suite du transfert de la compétence GEMAPI aux EPCI, il a été proposé d'appeler le remboursement :

- correspondant à la participation des communes de Brutelles, Pendé, Lanchères et Cayeux-sur-Mer à la Communauté d'Agglomération Baie de Somme, soit 79 156,46 € ;
- correspondant à la participation de la commune de Woignarue à la Communauté de Communes des Villes-Sœurs, soit 17 115,76 € et d'appeler à l'ASA des Bas- Champs, le montant de sa contribution, soit 24 068,05 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la répartition des montants correspondant au capital et aux intérêts et a autorisé le Président à émettre les titres de recettes correspondant en recettes d'investissement au chapitre « 13 » pour la part du remboursement du capital de l'emprunt et en recettes de fonctionnement au chapitre « 74 » pour la part du remboursement des intérêts.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 16

5. Gestion du Personnel

I. Adhésion au dispositif CDG80 de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique

Le 1^{er} Vice-Président a rappelé que le Syndicat Mixte a l'obligation d'instaurer un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes (au sein des collectifs de travail) dans la Fonction Publique.

Le Décret d'application est paru le 13 mars 2020. Il détermine avec précision les composantes du dispositif à mettre en œuvre par les employeurs publics.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme propose donc une nouvelle prestation pour la mise en œuvre de ce dispositif obligatoire.

Les Collectivités et Etablissements Publics qui le demandent peuvent adhérer au dispositif.

Cette adhésion permet au Syndicat Mixte de répondre aux obligations fixées par le décret par :

- La mise à disposition d'un outil dématérialisé (Signalement.net) permettant de recueillir les signalements des agents et de suivre le traitement du signalement (traçabilité des échanges) ;
- Les prestations de conseil, d'accompagnement et de traitement des situations.

La participation annuelle à la mise en place du dispositif est prise en charge via la cotisation additionnelle pour les collectivités et établissements affiliés qui souhaiteront adhérer au dispositif pour l'accès à la plateforme de signalement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'acter la mise en place du dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes soutenu par le CDG 80 et le cabinet Allodiscrim et a autorisé le Président à signer la convention d'adhésion avec le CDG80 ainsi que ses avenants, le cas échéant, et le certificat d'adhésion tripartite.

**Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 8
Collège des Membres des Communes : 16**

II. Adhésion au service « missions temporaires » du Centre de Gestion de la Somme

Lors de la réunion en du 4 mars 2022, les élus ont autorisé le Syndicat Mixte à adhérer au service « missions temporaires » proposé par le CDG80 afin de permettre au Syndicat Mixte de pallier aux absences des agents et faire face aux besoins ponctuels par le biais de contrat de remplacement ou de surcroît d'activité.

Une convention a donc été signée avec le CDG80 formalisant le bénéfice de ce service.

Cependant, de nouvelles modalités ont été votées par le Centre de Gestion :

- les frais de gestion passant de 6% à 8% ;
- la possibilité de proposer le RIFSEEP aux agents mis à disposition ;
- la mise à jour de la fiche de renseignements refondue à destination des agents mis à disposition.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les modifications votées par le CDG80 et a autorisé le Président à signer la nouvelle convention de mise à disposition « service missions temporaires ».

**Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 8
Collège des Membres des Communes : 16**

6. Cayeux-sur-Mer – Aménagement résilient du Boulevard Maritime - Avenant n°3 au marché de MOE

Le 1^{er} Vice-Président rappelle que le Comité Syndical a retenu le Groupement BASE (Mandataire), pour l'étude de résilience et la maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement résilient du Boulevard Maritime à Cayeux-sur-Mer, pour un montant de 618 000 € HT.

Suite aux différents échanges et réunions de travail avec la commune de Cayeux-sur-Mer, l'Avant-Projet a du être modifié.

La concertation réalisée sur le projet a vu l'organisation de deux réunions publiques, nécessitant la passation d'un avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 3 000 € HT

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 6 février 2023 et a donné un avis favorable quant à la passation de cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la passation d'un avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre et a autorisé le Président à le signer.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 16

7. PAPI - Marché d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre du PAPI Bresle-Somme-Authie - Avenant n°5 du Lot n°2 : Système d'endiguement Somme - Authie

Le 1er Vice-Président a rappelé que le Syndicat Mixte a autorisé le Président à signer le marché d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre du PAPI Bresle-Somme-Authie sur les systèmes d'endiguement des Bas-Champs et Somme-Authie (sous système Authie-Sud) - Lot n°2 : Système d'endiguement Somme – Authie.

L'objet de cet avenant n°5 porte sur les deux points suivants :

- **Point 1** : Mise à jour par calcul du forfait définitif de la mission MOE sur la base de l'AVP validé pour la construction du nouveau Perré, sur la base des taux d'honoraires prévus au marché pour cette mission.

En appliquant la loi MOP, le passage de 16,5 M€HT à 12,8M €HT conduit à un montant global (missions loi MOP) de 283 200 €HT à 219 694 €HT **soit une réduction de 63 505 €HT.**

- **Point 2** : Intégration d'une mission complémentaire pour la réalisation d'une maîtrise d'œuvre complète pour les aménagements de surface (VRD, paysagement, éclairage) dans la continuité de la phase esquisse (objet de l'avenant N°3) : missions AVP, PRO, ACT, VISA, DET, AOR et OPC.

A l'issue de l'esquisse, la variante n°2 pour les aménagements paysagers et urbains a été retenue, pour un montant prévisionnel de travaux de 4,5 M € HT.

La mission de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du perré (12,8 M€HT) intègre les travaux de remise en état de l'emprise existante de la digue, pour un montant total de 1 413 000 € HT. Aussi, il convient donc de déduire cette somme de la mission complémentaire de maîtrise d'œuvre, ce qui amène à un montant de travaux de **3 087 000 €HT (4 500 000 € – 1 413 000 €).**

Le coût de cette mission de MOE est de **246 960 €HT** (hors missions complémentaires et mission OPC) soit un taux de MOE de 8 % (3 087 000 € HT x 8 %).

Suite à l'intégration d'une mission complémentaire prévue au Point 2, des réunions complémentaires sont nécessaires et doivent également être intégrées à l'avenant.

Le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre est donc porté à la somme de 273 960 €HT (246960 € HT + 9000 € HT + 3 000 € HT + 15000 € HT).

Montant de l'avenant n° 5 :

- Moins-value : - 63 505 € HT
- Plus-value : 273 960 € HT

Le montant de l'avenant n°5 s'élève donc à 210 455,00 € HT, soit : 252 546,00€ TTC.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 6 février 2023 et a donné un avis favorable quant à la passation de cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 5 relatif au marché d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre du PAPI Bresle-Somme-Authie sur les systèmes d'endiguement des Bas-Champs et Somme-Authie (sous système Authie-Sud) - Lot n°2 : Système d'endiguement Somme – Authie et a autorisé le Président à le signer.

**Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 8
Collège des Membres des Communes : 16**

8. Opérations d'Environnement

1. Renouvellement du Label Grand Site – Portage du dossier

Le 1er Vice-Président indique aux élus que la révision du label Grand Site se profile et qu'ils seront tous présents lors des grandes étapes du dossier mais il semble dorénavant important de pouvoir s'appuyer sur un référent pour assurer une animation régulière et porter le renouvellement.

Emmanuel Delahaye s'est déjà engagé dans cette démarche. Il se réunit régulièrement avec les services afin de préparer le dossier étapes par étapes. De plus, étant Président du Conseil des Maires du Parc Naturel Régional, il est garant du partenariat étroit avec les équipes du Syndicat Mixte Baie de Somme et Trois Vallées.

Par conséquent, il a été proposé de le nommer officiellement référent pour porter le dossier et aller le défendre devant la Commission Nationale des Sites.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de nommer officiellement Emmanuel Delahaye élu référent Grand Site.

**Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 8
Collège des Membres des Communes : 16**

2. Participation des communes aux financements des totems Grand Site

Suite au Conseil des Maires du Grand Site qui s'est tenu le 24 janvier 2023 au Crotoy, il est apparu que plusieurs communes du Grand Site n'ont pas encore mis en place la signalétique Grand Site et n'ont donc pas participé financièrement à l'installation des totems.

Le Conseil des Maires a acté le principe que l'ensemble des communes bénéficie de ces équipements. Il est convenu que les communes participent à hauteur de 1 038 €HT chacune. Dans le cas, où les communes ne souhaiteraient pas assurer ce financement par le biais de leur budget communal, cette somme sera prélevée sur la taxe de séjour qui leur est habituellement reversée.

Pour les communes non adhérentes, il a été convenu de leur faire signer un acte d'engagement pour mieux les associer à la démarche du Grand Site et de leur demander une participation financière symbolique qui sera fixée en fonction du nombre d'habitants dans la commune.

Le financement des totems restant à la charge de ces communes sera imputé sur cette cotisation.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'acter ce principe.

**Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 8
Collège des Membres des Communes : 16**

3. Aires Marines Éducatives – Poursuite du dispositif avec l'école de Cayeux-sur-Mer

L'Agence Française pour la Biodiversité, en lien étroit avec le Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale, a confié au Syndicat Mixte, le pilotage du projet avec l'école Jules Verne du Crotoy. Cette initiative s'est poursuivie en 2017 avec les écoles Raoul Ridoux de Fort-Mahon-Plage et Notre Dame de Saint-Valery-sur-Somme.

Une participation est demandée aux communes qui participent à ce dispositif. Cette dernière s'élève à 2 100 € TTC.

Le dispositif est reconduit sur l'année scolaire 2022-2023 avec l'école publique de Cayeux-sur-Mer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention de participation financière au dispositif des Aires Marines Éducatives avec l'école publique de Cayeux-sur-Mer.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 16

QUESTIONS DIVERSES :

La séance est levée à 18h30.

Les délibérations ont été enregistrées au Contrôle de Légalité le 9 février 2023.

Le relevé de décisions a été approuvé, à l'unanimité, par les membres du Comité Syndical en date du 13 mars 2023.



Stéphane HAUSSOULIER
Président